

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3010

12 décembre 2012

### SOMMAIRE

2 L Benelux Sàrl .....	144480	Suns8 Luxembourg .....	144454
AltaFund Value-Add I .....	144443	Suns8 Luxembourg .....	144457
Bellflower S.à r.l. ....	144458	Suns8 Luxembourg .....	144457
Blue Holdings .....	144447	Suns8 Luxembourg .....	144454
BNRI Limehouse No. 1 S.à r.l. ....	144461	Suns8 Luxembourg .....	144454
Brysam Lux (Colombia) S.à r.l. ....	144454	Swicorp International Holdings S.A. ....	144457
Coral Equities & Ventures .....	144465	System and Management Investment S.A. .....	144458
Corpo Sano .....	144438	Tanklux S.A. ....	144464
Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) ..	144476	TecDis (Luxembourg) S.à r.l. ....	144436
Invoxis S.à r.l. ....	144472	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A. ....	144458
JPM International Finance S.à r.l. ....	144454	Temes Sàrl .....	144464
Salon La Coiffe III S.à r.l. ....	144434	The Four Plus (Luxembourg) S.A. ....	144472
Schroeder & Partners .....	144434	Thermo Fisher Scientific Chromatography Holdings S.à r.l. ....	144460
Selexio Management Sarl .....	144435	THF Investments .....	144472
Servimat S.A. ....	144435	Tipping Point S.à r.l. ....	144476
Shandon Corporation S.à r.l. ....	144434	Toiture La Tuile SA .....	144476
Shandon Corporation S.à r.l. ....	144435	Tortoise Income & Growth Company S.A. .....	144460
Shoe & Keys S.à r.l. ....	144436	Tortoise Income & Growth Company S.A. .....	144460
Simmo S.A. ....	144437	Torun S.à r.l. ....	144463
SISA Estate S.à r.l. ....	144437	Trina Solar (Luxembourg) Holdings S.à r.l. .....	144453
SISA Holding S.à r.l. ....	144437	Wessex Investments S.à r.l. ....	144464
SK-Group S.A. ....	144438	Wincanton Trans European (Luxembourg) S.à r.l. ....	144436
SMFIN Invest S.A. ....	144443		
SMM Investment S.A. ....	144443		
Spotify Technology S.A. ....	144443		
Staminvest S.A. ....	144447		
Suns8 Luxembourg .....	144447		
Suns8 Luxembourg .....	144454		

**Salon La Coiffe III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5531 Remich, 26, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 40.079.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers qu'à ce jour, le capital social de la société SALON LA COIFFE III S.à r.l. (la «Société») est réparti comme suit:

Madame Danielle LAHYR , maître-coiffeuse, demeurant à L-3395 Roeser, 18, rue de Bivange . . .	50 parts sociales
Madame Monique HAUSER, maître-coiffeuse, demeurant à L-5421 Erpeldange/Bous, 30, rue de Mondorf . . . . .	50 parts sociales
<b>TOTAL:</b> . . . . .	<b>100 parts sociales</b>

Il est en outre porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Madame Danielle LAHYR est la suivante:  
L-3995 Roeser, 18, rue de Bivange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 octobre 2012.

Les associées

Monique HAUSER / Danielle LAHYR

50 parts sociales / 50 parts sociales

La gérance

Monique HAUSER / Danielle LAHYR

Gérante technique / Gérante administrative

Référence de publication: 2012149849/25.

(120196676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Schroeder & Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 47.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SCHROEDER & PARTNERS*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012149851/12.

(120197797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Shandon Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.725.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire le 12/12/2011*

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire le 12/12/2011 que:

- Le registre des associés a été modifié comme suit:

Isabel Ramirez Lopez transfère 79 parts sociales à Arturo Balbuena Ramirez qui en détient désormais 80, et 371 parts sociales, voir détails ci-dessous, et détient désormais 549 parts sociales.

- Nouveaux actionnaires:

Actionnaires	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Nombre de parts sociales
Enrique Pedro Gutierrez de Teran Gomez Benita	29/06/1959	Motilla del Palancar (Cuenca) - Espagne	100, Calle Almansa A, Pozuelo de Alarcon-28224 Madrid-Espagne	17

144435

Jose Antonio Leon Gonzalez	21/08/1962	Madrid - Espagne	2, Calle Cornisa, Las Rozas de Madrid- 2831 Madrid- Espagne	17
Joseph Francis Pons	21/07/1948	Gibraltar Town - Gibraltar	888, Brickell Key Drive, Apartment 1808- 33131 Miami Florida-USA	17
Paulina Balbuena Ramirez	17/05/1982	Mexico DF -Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80
Adelina Balbuena Ramirez	29/03/1981	Mexico DF -Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80
Octavio Balbuena Ramirez	29/03/1971	Mexico -Mexique	7045 E, Country Club Lane, Anaheim-CA 92807 Los Angeles - USA	80
Olivia Balbuena Ramirez	4/02/1973	Mexico DF-Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80

Luxembourg, le 14/11/2012.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2012149857/34.

(120197187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Selexio Management Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.113.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

S'est réuni le 15 novembre 2012:

L'assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Changement de siège:

Transfert du siège de 6 Jos Seylerstrooss L-8522 Beckerich, vers l'adresse suivante:

27 Huewelerstrooss

L-8521 Beckerich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149852/16.

(120197070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Servimat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 36.812.

—  
*Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue le 15 novembre 2012 à 15.30 heures*

*Extrait des résolutions*

1. Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 8, Rue Dicks au 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet à la date de la présente réunion.

Référence de publication: 2012149855/11.

(120197718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Shandon Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.725.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2012149856/11.

(120197003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Shoe & Keys S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.672.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012149859/10.

(120197778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**TecDis (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Wincanton Trans European (Luxembourg) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 83.013.

---

Im Jahre zweitausendzwoölf, am neunten November.

Vor Uns, Maître Léonie Grethen, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Rhenus Logistics GmbH, eine unter deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in der Antwerpenerstraße 24, D-68219 Mannheim-Rheinau, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Mannheim unter der Nummer 4814 (hiernach als die "Alleingeschafterin" bezeichnet),

hierbei vertreten durch Alexander Koch, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorgenannte Vollmacht bleibt zur Eintragung an diese Urkunde angeheftet.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, erklärte, dass sie gegenwärtig alle von WINCANTON TRANS EUROPEAN (Luxembourg) S.à.r.l., eine unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Sitz in 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Großherzogtum Luxemburg), eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 83013, und mit einem Stammkapital von dreißigtausend Euro (EUR 30.000), gegründet gemäß notarieller Urkunde von Paul Bettingen, Notar ansässig in Niederanven (Großherzogtum Luxemburg), vom 18. Juli 2001, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 46 vom 9. Januar 2002 veröffentlicht (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft ist das letzte Mal gemäß notarieller Urkunde von Léonie Grethen, Notar ansässig in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), vom 30. Oktober 2012, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht, abgeändert worden (die "Notarsurkunde vom 30. Oktober 2012").

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, hat, in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin der Gesellschaft, den unterzeichnenden Notar gebeten, drei in der Notarsurkunde vom 30. Oktober 2012, welche am 31. Oktober 2012 in Luxemburg „Actes Civils“ unter Relation LAC/2012/51341 registriert wurde, enthaltenen materiellen Fehler (erreur matérielle) zu berichtigen und deshalb Folgendes schriftlich festzuhalten:

1. Der erste Tagesordnungspunkt der in der Notarsurkunde vom 30. Oktober 2012 enthaltenen Tagesordnung lautet wie folgt:

"1. Änderung der Firmenbezeichnung der Gesellschaft in "TecDis (Luxembourg) S.à r.l."."

2. Der in der Notarsurkunde vom 30. Oktober 2012 enthaltene erste Beschluss lautet wie folgt:

*"Erster Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss, die Firmenbezeichnung der Gesellschaft in "TecDis (Luxembourg) S.à r.l." abzuändern."

3. Der in der Notarsurkunde vom 30. Oktober 2012 enthaltene zweite Beschluss lautet wie folgt:

*"Zweiter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss, Artikel 1 Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

"Es besteht eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "TecDis (Luxembourg) S.à r.l.""

*Kosten und Auslagen*

Die von der Gesellschaft infolge dieser Urkunde zu tragenden Auslagen, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen jedweder Art werden auf EUR 550,-geschätzt.

*Erklärung*

Hierüber wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg aufgesetzt, am Tag wie eingangs dieser Urkunde erwähnt. Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei diese notarielle Urkunde in Englisch verfasst wurde, mit einer deutschen Übersetzung im Anschluss und dass im Falle einer Diskrepanz zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text maßgeblich ist.

Nach Verlesung der Urkunde gegenüber dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei, die dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe zusammen mit dem Notar diese Originalurkunde unterschrieben.

Signé Koch, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53356. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149937/61.

(120196955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Simmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149860/10.

(120197196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**SISA Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 152.644.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149861/14.

(120197123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**SISA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.674.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149862/14.

(120197124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**SK-Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 141.672.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149863/14.

(120197125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Corpo Sano, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2410 Strassen, 218, rue Reckenthal.  
R.C.S. Luxembourg F 9.346.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

- Madame Petya GEORGIEVA, née le 20 avril 1981 à Varna (Bulgarie), demeurant à L-2410 Strassen, 218, rue Reckenthal,

- Monsieur Mike BREDEMUS, né le 26 février 1976 à Luxembourg, demeurant à L-2410 Strassen, 218, rue Reckenthal,

- Monsieur Safouane JAOUID, né le 19 décembre 1980 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est formée une association sans but lucratif, conformément à la loi modifiée du 21 Avril 1928, sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, régie par cette loi et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

1. L'association prend la dénomination de CORPO SANO a.s.b.l.

**Art. 2. Siège**

Le siège est fixé à Strassen. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration.

**Art. 3. Durée**

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Objet.**

1. L'association a pour objet:

- l'encouragement, la promotion et l'apprentissage du pilates, de la relaxation, de méthodes de développement personnel, de l'art de développer sa créativité, et plus généralement du bien-être par tous moyens incluant la pratique sportive, la méditation et la relaxation, ainsi que la découverte, le développement et le maintien d'une hygiène de vie personnelle et alimentaire. L'association pourra à ce titre organiser la tenue de cours, de formations, de stages, d'ateliers, de séminaires, de retraites, de rencontres amicales, d'échanges culturels et de manière générale de tous événements, de toutes les activités et de toutes opérations.

- de solliciter des contributions notamment mais non exclusivement de la part de ses membres, de tiers, ou d'organisations privées ou publiques, tant nationales qu'internationales ou communautaires, en vue de recevoir, sous réserve du respect de la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 les fonds nécessaires au financement des coûts et dépenses

de fonctionnement et de maintien de l'association, ainsi que pour l'établissement d'un fonds permanent strictement utilisé pour l'accomplissement de l'objet de l'association tel que défini au présent article.

- de prendre toutes les mesures et de développer toute activité susceptible d'être directement ou indirectement utile à son objet, de prendre part et de contribuer à toute association ayant un objet similaire, ainsi que d'exercer toute activité estimée utile à l'accomplissement de cet objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 relatif aux associations sans but lucratif.

- de solliciter des contributions notamment mais non exclusivement de la part de ses membres, de tiers, ou d'organisations privées ou publiques tant nationales qu'internationales ou communautaires, en vue de recevoir sous réserve du respect de la loi luxembourgeoise modifiée du 21 Avril 1928 les fonds nécessaires au financement des coûts et dépenses de fonctionnement et de maintien de l'association, ainsi que pour l'établissement d'un fonds permanent strictement utilisé pour l'accomplissement de l'objet de l'association tel que défini au présent article.

- de prendre toutes mesures et de développer toute activité susceptible d'être directement ou indirectement utile à son objet, de prendre part et de contribuer à toute association ayant un objet similaire, ainsi que d'exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de cet objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi luxembourgeoise du 21 Avril 1928 relative aux associations sans but lucratif.

#### **Art. 5. Utilisation des ressources matérielles.**

1. Les ressources de l'association comprennent notamment mais non exclusivement le montant des droits d'entrée et des cotisations des membres, les subventions éventuelles de l'Etat, des communes et des collectivités, les aides d'autres associations, le produit de la vente éventuelle d'articles promotionnels de l'association, les dons, ainsi que les ressources créées à titre exceptionnel.

2. A l'exception des ressources utilisées pour couvrir les frais de fonctionnement et de maintien de l'association, et sauf exception votée par le conseil d'administration sur proposition de son Président, les ressources de l'association formeront un fonds permanent voué à l'accomplissement de l'objet de l'association tel que défini aux présents statuts. Le Conseil d'administration aura également la possibilité de voter la distribution de ressources de l'association à une ou plusieurs associations désignées par l'Assemblée Générale (ci-après: AG).

3. L'association pourra utiliser ses ressources matérielles pour acquérir, posséder en pleine propriété ou prendre en location, tout bien mobilier ou immobilier qui pourrait être directement ou indirectement nécessaires à l'accomplissement de son objet.

#### **Art. 6. Membres.**

1. L'association se compose de membres fondateurs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur.

2. Le nombre total des membres ne peut être inférieur à trois. De manière exceptionnelle, le Conseil d'administration pourra désigner un remplaçant temporaire d'un membre dans les cas où le nombre de ces derniers viendrait à devenir inférieur à trois par démission, radiation ou décès de l'un d'entre eux.

3. Sont admissibles comme membres fondateurs les personnes physiques ou morales ayant permis la création de l'association ou qui en permettent le développement et la réalisation de son objet social.

4. Sont admissibles comme membres bienfaiteurs les personnes physiques ou morales qui entendent participer directement à la vie de l'association et qui acceptent de verser la cotisation prévue à l'article 11 des présents statuts.

5. Sont admissibles comme membre d'honneur, toutes personnes physiques ou morales s'intéressant au développement des activités de l'association. Les membres d'honneur ne sont pas tenus au paiement d'une quelconque cotisation.

6. Sont membres au jour de la constitution de la présente association:

- Madame Petya GEORGIEVA, née le 20 avril 1981 à Varna (Bulgarie), demeurant à L-2410 Strassen, 218, rue Reckenthal,

- Monsieur Mike BREDEMUS, né le 26 février 1976 à Luxembourg, demeurant à L-2410 Strassen, 218, rue Reckenthal,

- Monsieur Safouane JAOUID, né le 19 décembre 1980 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès,

#### **Art. 7. Devenir membre de l'association.**

1. La qualité de membre s'acquiert pour toute personne physique ou morale, quelle que soit sa nationalité, sur demande écrite adressée au siège de l'association. Le Conseil d'administration procède à l'examen de la demande en s'entourant de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

2. La qualité de membre fondateur est conférée par résolution du Conseil d'administration prise à l'unanimité de ses membres. La qualité de membre bienfaiteur ou de membre d'honneur est conférée par résolution du Conseil d'administration prise à la majorité simple des voix exprimées. Ces décisions sont prises souverainement, sans que le Conseil d'administration ou l'un quelconque de ses membres soit tenu de communiquer les motifs de son refus ou de son acceptation.

3. Une fois l'accord du Conseil d'administration obtenu conformément aux dispositions du présent article, la qualité de membre est acquise sans limite de temps, sous réserve du versement annuel de la cotisation prévue à l'article 11 des



présents statuts. La date d'exigibilité de la cotisation annuelle sera pour chaque membre la date d'anniversaire de la décision du Conseil d'administration lui ayant conféré cette qualité.

#### **Art. 8. Droits reconnus aux membres de l'association.**

1. Chaque membre de l'association a le droit de se voir notifier la tenue des AG, ainsi que d'y participer.
2. Chaque membre a le droit de demander par écrit au Président du Conseil d'administration l'inscription d'une manière particulière à l'ordre du jour de l'AG suivante, si tant est que sa demande soit formulée 15 jours avant la tenue de cette dernière. Le Président du Conseil d'administration décide discrétionnairement de l'inscription de cette matière à l'ordre du jour, si besoin est sur avis du Conseil d'administration.
3. Chaque membre de l'association a le droit de prendre part aux opérations menées par l'association, sous réserve du respect des règles figurant le cas échéant au règlement intérieur de l'association.
4. Chaque membre a le droit de recevoir sur demande toute information concernant tant l'association que les activités de celles-ci, ainsi qu'une copie de ses relevés de recettes et dépenses.
5. Chaque membre fondateur dispose d'une voix qu'il est libre de faire valoir pour chaque scrutin de chaque AG de l'association. Les membres bienfaiteurs et les membres d'honneur sont libres d'assister à ces AG, mais ne disposent d'aucun droit de vote.
6. Les membres de l'association qui sont des personnes morales sont représentés aux AG par un représentant personne physique qu'ils désignent, et qu'ils investissent du pouvoir d'exercer les droits attachés à leur droit de vote éventuel.

#### **Art. 9. Perte de la qualité de membre.**

1. La qualité de membre se perd par démission adressée au Conseil d'administration de l'association, par décès, ou par radiation prononcée par l'AG pour motif grave.
2. Le membre auquel est reproché un comportement ou un manquement grave est convoqué devant le Président du Conseil d'administration de l'association par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée au membre endéans un délai de 15 jours suivant la découverte de l'acte ou du manquement grave par l'un des organes de l'association.  
Le Président peut décider de ne pas donner suite à l'affaire, ou de transmettre les informations recueillies au Conseil d'administration. Le Conseil d'Administration apprécie la gravité de la situation sur base des explications fournies par le membre incriminé et décide à l'unanimité de ses membres d'inscrire ou non à l'ordre du jour de la prochaine AG la radiation immédiate du membre incriminé. L'AG prononce la radiation de ce membre à la majorité des deux tiers des votes exprimés.
3. Est notamment mais non exclusivement considéré comme motif grave aux termes des présents statuts, la perte d'honorabilité suite à une condamnation pénale, la découverte de faits dont se serait rendu coupable le membre incriminé et qui pourraient directement ou indirectement porter préjudice à l'association, le non-respect du règlement intérieur de l'association, et le non-paiement des cotisations prévues aux présents statuts.

#### **Art. 10. Administration.**

1. L'association est administrée par ses deux organes qui sont l'Assemblée Générale (AG) et le Conseil d'administration.
2. Assemblée Générale (AG)
  - 2.1 L'AG se compose de tous les membres de l'association.
  - 2.2 La convocation des membres en AG est faite par le Conseil d'administration une fois par an, au cours du premier trimestre de l'année sociale. L'AG peut également être convoquée par le Président du Conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi modifiée du 21 Avril 1928 relative aux associations sans but lucratif. Le Conseil d'Administration reste libre de procéder à la convocation des membres de l'association par voie électronique.
  - 2.3 L'ordre du jour est joint à la convocation des membres à l'AG. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, est portée à l'ordre du jour. Aucune résolution ne pourra être prise par l'AG en dehors de l'ordre du jour.
  - 2.4 La convocation de l'AG reste, en outre, nécessaire pour la modification des statuts, la nomination et la révocation d'administrateurs, l'approbation des budgets et des comptes, ainsi que la dissolution de la société.
  - 2.5 L'AG ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'AG réunit les deux tiers des membres. Les modifications ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des voix.
  - 2.6 Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans ce dernier cas, la décision sera soumise à l'homologation du Tribunal civil du siège de l'association.
  - 2.7 Toute modification tenant à l'objet de l'association entraîne l'application des règles spéciales suivantes:
    - la seconde AG ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.
    - la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre AG, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des votes.
    - si dans la seconde AG, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le Tribunal civil du siège de l'association.



2.8 Toute modification aux statuts sera publiée au (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) dans le mois de sa date, conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratif.

2.9 Conformément à l'article 8.5 figurant aux présents statuts, seuls les membres fondateurs disposent d'un droit de vote en AG. Chaque membre fondateur dispose d'une seule voix, détenue par son représentant si le membre en question est une personne morale, conformément aux dispositions de l'article 8.6 des présents statuts.

2.10 Conformément à l'article 8.5 figurant aux présents statuts, seuls les membres fondateurs disposent d'un droit de vote en AG. Chaque membre fondateur dispose d'une seule voix, détenue par son représentant si le membre en question est une personne morale, conformément aux dispositions de l'article 8.6 des présents statuts.

2.11 Les membres peuvent se faire représenter à l'AG par toute autre personne munie d'une procuration spéciale écrite, sur information préalable du Conseil d'administration.

2.12 Les décisions sont prises à la majorité simple des votes exprimés. Les votes peuvent être exprimés au moyen d'un système électronique s'il existe un système approprié, sauf décision contraire du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est libre de requérir que les membres votants soient identifiés par une signature électronique (au sens de l'article 1322-1 du Code civil et de la loi modifiée du 14 Août 2000 sur le commerce électronique et la cryptographie) selon la méthode de la cryptographie à clé publique, l'association étant dans ce cas préalablement mise en possession par les membres votants de l'ensemble des certificats permettant d'en vérifier l'identité. En cas d'égalité des votes, la voix du Président du Conseil d'administration est déterminante.

2.13 Les résolutions de l'AG sont portées à la connaissance des membres par voie électronique.

### 3. Conseil d'administration.

3.1 Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'AG pour une durée de trois ans. Les administrateurs peuvent être soit des personnes morales soit des personnes physiques majeures, membres de l'association. Les administrateurs sont rééligibles, sans limitation du nombre de leurs mandats successifs. Les administrateurs peuvent être rémunérés par l'association pour l'exercice de leur mandat. Les frais et débours qu'ils avancent pour l'exercice de leur mandat leur sont remboursés par l'association sur présentation au Trésorier des justificatifs de paiement.

3.2 Le Conseil d'administration est chargé de représenter et d'administrer l'association et se compose de 2 membres au minimum. Le Conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement d'un ou de plusieurs de ses membres en cas de vacance. Il est procédé au remplacement définitif de ce ou de ces derniers à la prochaine AG, avec la circonstance que les pouvoirs du ou des membres ainsi élus prendront fin au jour où aurait dû prendre fin le mandat du ou des administrateurs remplacés.

3.3 Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président et un vice-Président. Le Conseil d'administration se réunit à cet effet pour la première fois le jour même de la nomination de ses membres par l'AG. Chacun de ses membres est élu par le Conseil d'administration pour trois ans, et est rééligible sans limitation du nombre de ses mandats successifs. Ces fonctions ne peuvent être cumulées, sauf de manière exceptionnelle et temporaire pour les cas où le nombre de membres du Conseil d'administration serait inférieur à 2. Le Conseil d'administration nomme dans un tel cas un remplaçant temporaire aux fonctions inoccupées, parmi les membres de l'association.

3.4 En dehors des pouvoirs réservés à l'AG, le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges dans l'administration de l'association. Le Conseil d'administration exerce le cas échéant ses pouvoirs par l'intermédiaire du Président, qui en est le représentant.

3.5 Le Conseil d'administration peut notamment conclure seul ou par l'intermédiaire du Président tout contrat de quelque nature qu'il soit dans l'intérêt de l'association.

3.6 Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un organe/membre de l'association ou à un tiers, sous réserve de celles qui lui sont expressément réservées par la loi modifiée du 21 Avril 1928 relative aux associations sans but lucratif.

3.7 Le Président dispose du pouvoir d'engager l'association par sa seule signature. Il est le représentant officiel de l'association, et peut agir au nom de l'association sans avoir besoin d'un mandat spécifique vis-à-vis des tiers. Nonobstant cette disposition, le Président est compétent pour décider des dépenses importantes devant être effectuées par l'association, sur approbation du Conseil d'administration.

3.8 Le Conseil d'administration nomme un Trésorier, qui peut être membre de l'association ou non. Cette fonction peut éventuellement être cumulée avec celle de Président ou de vice-président du Conseil d'administration. Le Trésorier est compétent pour procéder au règlement des dépenses importantes décidées par le Président sur approbation du Conseil d'administration, ainsi que, notamment mais non exclusivement, pour le remboursement des frais de constitution éventuellement avancés par les membres pour compte de l'association, sur base des justificatifs adéquats.

3.9 Le Conseil d'administration nomme un Secrétaire qui peut être membre de l'association ou non. Cette fonction peut éventuellement être cumulée avec celle de Président, de vice-président ou de Trésorier du Conseil d'administration. Le Secrétaire est compétent pour les missions généralement administratives qui lui sont conférées aux termes des présents statuts:

3.10 Les administrateurs de l'association ne peuvent engager celle-ci que sur signature conjointe du Président.

#### **Art. 11. Montant des cotisations.**

1. Le montant des cotisations annuelles respectives des membres fondateurs et des membres bienfaiteurs est fixé par l'AG sur proposition du Conseil d'administration. Le montant de ces cotisations annuelles ne peut cependant excéder 10.000,- € par membre.

2. Les cotisations respectives des membres fondateurs et des membres bienfaiteurs de l'association sont recouvrables à partir du 1<sup>er</sup> septembre pour l'année suivante et sont exigibles à compter du 1<sup>er</sup> octobre de celle-ci.

3. Les cotisations des nouveaux membres sont recouvrables à compter de leur admission, pour l'année en cours. Le montant de ces cotisations sont recalculées au prorata des mois restant à courir jusqu'au 31 août de l'année d'admission.

4. Toute inscription (ou réinscription en cas de radiation) peut être soumise, outre les cotisations fixées, au paiement d'un droit d'entrée dont le montant est fixé par l'AG et qui devra être acquitté dans le même temps que la première cotisation.

5. Les cotisations et droits d'inscription acquittés par les membres de l'association restent acquises à l'association et ne peuvent en aucun cas leur être restitués.

#### **Art. 12. Dons.**

1. Toute personne physique ou morale, membre ou non membre de l'association, pourra librement faire à cette dernière par tous moyens des dons d'une valeur n'excédant pas 30.000,- Euros et prenant la forme de libéralités entre vifs ou testamentaires. L'association est cependant autorisée à accepter des dons supérieurs à 30.000,- Euros à titre conservatoire et dans l'attente d'une autorisation du Ministère de la Justice luxembourgeois.

2. Par exception à l'article 12.1. ci-avant; toute personne physique ou morale, membre ou non membre de l'association, pourra librement faire à cette dernière des dons sans limite de montant, sous réserve que ces dons prennent la forme de libéralités entre vifs effectuées par virement bancaire provenant d'un établissement de crédit autorisé à exercer ces activités dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace Économique Européen.

#### **Art. 13. Règlement intérieur.**

1. Le Conseil d'administration à la possibilité de voter un règlement intérieur de l'association précisant les droits, devoirs et obligations de ces membres qui ne seraient pas réglés par les présents statuts. Le cas échéant, chaque membre pourra prendre connaissance dudit règlement au siège de l'association, où il sera affiché à la vue de tous et dans un lieu accessible à tous. Une copie de ce règlement pourra être demandée par tout membre sur simple demande écrite adressée au Secrétaire du Conseil d'administration.

2. Le non-respect de ce règlement sera le cas échéant constitutif d'une faute grave pour le membre qui s'en rend coupable. L'association se réserve le droit d'initier toute poursuite contre l'un de ses membres ou ancien membre qui lui aura causé un préjudice du fait de la violation de son règlement intérieur.

#### **Art. 14. Comptes.**

1. Les comptes sont tenus et réglés par le Trésorier du Conseil d'administration qui rend régulièrement rapport au Conseil d'administration lequel soumet le compte de l'exercice écoulé (bilan) et le budget du prochain exercice à l'AG au cours du premier trimestre de l'année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2012.

2. La révision des comptes est assurée par le Président et le Secrétaire, sauf mandat spécifique donné à toute autre personne par l'AG.

#### **Art. 15. Modifications des statuts.**

1. La modification des statuts se fait conformément à l'article 10 (points 2.4 à 2.8) des présents statuts, en respect des dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratifs.

#### **Art. 16. Dissolution.**

1. L'AG ne peut prononcer la dissolution de l'association que si, les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

2. Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une AG ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du Tribunal civil du siège de l'association.

3. Le patrimoine de l'association, dans le cas où celle-ci serait dissoute, sera affecté à une association à déterminer par les membres présents lors de l'AG qui décide la dissolution, et dont l'objet se rapprochera autant que possible de l'objet de la présente association.

#### **Art. 17. Liste des membres.**

1 La liste des membres de l'association ci-annexée aux présents statuts sera complétée annuellement par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications intervenues parmi les membres.

2 La mise à jour et le dépôt de la liste auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, devront être effectués endéans le mois suivant la clôture de l'année sociale, et pour la, première fois avant le 1<sup>er</sup> février 2013.

**Art. 18. Disposition générale.**

1 Pour toutes les questions non prévues expressément par les présents statuts, référence est faite pour autant que de besoin, aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Fait en 4 exemplaires à Strassen, en date du 2 novembre 2012.

Madame Petya GEORGIEVA / Monsieur Mike BREDEMUS / Monsieur Safouane JAOUID

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2012150693/268.

(120197432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**SMFIN Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 137.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SMFIN INVEST S.A.

Référence de publication: 2012149864/11.

(120197328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**SMM Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.180.

Au Conseil d'Administration et aux Actionnaires

En sa qualité de commissaire aux comptes, la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L -9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, démissionne avec effet Immédiat de son poste qui lui a été confié par la société anonyme SMM Investment S.A., Inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142 180, avec siège social à L - 1325 Luxembourg, 1, Rue de la Chapelle.

Ettelbruck, le 16 novembre 2012.

EWA REVISION S.A.

Signature

*Commissaire aux comptes*

Référence de publication: 2012149865/16.

(120197629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Spotify Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149869/10.

(120197564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.249.

In the year two thousand twelve, on the seventeenth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Augustin de Longeaux, lawyer, with professional address at 2-4 Place de Paris, L-1011 Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of "AltaFund Value-Add I", a Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 28 February 2011 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 448, dated 9 March 2011, page 21458, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.249, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been last amended on 19 July 2012 pursuant to a notarial deed drawn up by the same notary Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial C, number 2297, dated 14 September 2012 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by circular resolutions adopted, with effect as of 28 September 2012, by the board of managers of "AltaFund General Partner S.à r.l." (the "Board"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 28 February 2011 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, above named, published in the Mémorial C number 447, dated 9 March 2011, whose articles of incorporation have not been amended since, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.150, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at three million six hundred and thirty-eight thousand five hundred Euros (EUR 3,638,500.-), divided into one thousand (1,000) management shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner in the Company, fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner as class B limited shareholder and three million six hundred and twenty-two thousand five hundred (3,622,500) class A ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Class A Ordinary Shares"), held by the class A limited shareholders, all shares being fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Articles, the authorised capital of the Company has been fixed at six hundred and thirty million Euros (EUR 630,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Class A Ordinary Shares of the relevant class with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per ordinary share, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board, through circular resolutions adopted with effect as of 28 September 2012, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-) through the creation of ninety thousand (90,000) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares.

IV. That the Board, in its resolutions adopted with effect as of 28 September 2012, has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant drawn commitments, evidence which was obtained on 11, 12 and 15 October 2012, the subscription of ninety thousand (90,000) Class A Ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with an aggregate share premium of eight hundred and ten thousand Euros (EUR 810,000.-), as follows:

- Alta Faubourg S.A.S., a company incorporated and governed by the laws of France, having its registered office at 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: fifteen thousand (15,000) Class A Ordinary Shares;

- Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool, a foundation (stichting) incorporated and governed by the laws of the Netherlands and whose registered office is at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands, in its capacity as depositary (bewaarder) of APG Strategic Real Estate Pool, a mutual fund (fonds voor gemene rekening) under the laws of the Netherlands, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands: twenty-two thousand five hundred (22,500) Class A Ordinary Shares;

- Euro Pietro Private Limited, a company incorporated and governed by the laws of Singapore, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): fifteen thousand (15,000) Class A Ordinary Shares;

- The Northern Trust Company, a company incorporated and governed by the laws of the State of Illinois, United States of America, and registered in Australia under the registration number ARBN 126 279 918, in its capacity as custodian for the Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, a company incorporated in Australia and registered in Australia under the registration number CAN 134 338 882: eighteen thousand (18,000) Class A Ordinary Shares; and

- Predica, a company incorporated and governed by the laws of France with registered office at 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: nineteen thousand five hundred (19,500) Class A Ordinary Shares.

V. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 11, 12 and 15 October 2012, so that the total amount of nine hundred thousand Euros (EUR 900,000.-) representing the amount of

the above mentioned capital increase of ninety thousand Euros (EUR 90,000.-) and an aggregate share premium in an amount of eight hundred and ten thousand Euros (EUR 810,000.-) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

**" 5. Share capital - Authorised share capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Fund is set at three million seven hundred and twenty-eight thousand five hundred Euros (EUR 3,728,500.-) represented by one thousand (1,000) Management Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the General Partner, fifteen thousand (15,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the General Partner as Class B Limited Shareholder and three million seven hundred and twelve thousand five hundred (3,712,500) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the Sponsor and the other Limited Shareholders as Class A Limited Shareholders. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

*Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately thousand nine hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Augustin de Longeaux, juriste, demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AltaFund Value-Add I», une société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 28 février 2011, suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial C") numéro 448 en date du 9 mars 2011, page 21458, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.249, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifié pour la dernière fois par acte notarié daté du 19 juillet 2012 par devant le même notaire Jean-Joseph Wagner, publié dans le Mémorial C numéro 2297 du 14 septembre 2012 (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions circulaires adoptées avec effet aux 28 septembre 2012 par le conseil de gérance d'AltaFund General Partner S.à r.l. (le "Conseil"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 28 février 2011 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, susmentionné, publié au Mémorial C numéro 447, en date du 9 mars 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.150, agissant en qualité d'associé commandité de la Société (l'"Associé Commandité"), une copie desdites résolutions, après avoir été signés "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement trois millions six cent trente-huit mille cinq cents Euros (EUR 3,638,500.-), représentés par mille (1.000) actions de Commandité ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) détenues par l'Associé Commandité dans la Société, quinze mille actions ordinaires de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) détenues par l'Associé Commandité en qualité d'actionnaire commanditaire de classe B et trois millions six cent vingt-deux mille cinq cents (3,622,500) actions ordinaires de classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) détenues par le sponsor et quatre autres Actionnaires Commanditaires de Classe A, toutes ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à six cents trente millions Euros (EUR 630.000.000.-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles Actions Ordinaires de Classe A rachetables de la classe concernée d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) par action ordinaire, l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.



III. Que le Conseil a, dans les résolutions circulaires avec prise d'effet le 28 septembre 2012, et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90,000.-) par la création de quatre-vingt-dix mille (90,000) Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes.

IV. Que le Conseil, dans les résolutions adoptées avec prise d'effet le 28 septembre 2012, a accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, obtenue les 11, 12 et 15 octobre 2012, la souscription globale de quatre-vingt-dix mille (90,000) Actions Ordinaires de Classe A ainsi que le paiement d'une prime d'émission globale de huit cent dix mille Euros (EUR 810,000.-), comme suit:

- Alta Faubourg S.A.S., une société de droit français ("Alta Faubourg"), ayant son siège social au 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: quinze mille (15,000) Actions Ordinaires de Classe A;

- Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool, une fondation (stichting) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays Bas, en qualité de dépositaire (bewaarder) de APG Strategic Real Estate Pool, un fonds commun de placement (fonds voor gemene rekening) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays Bas: vingt-deux mille cinq cents (22,500) Actions Ordinaires de Classe A;

- Euro Pietro Private Limited, une société de droit singapourien ayant son siège social au 168, Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): quinze mille (15,000) Actions Ordinaires de Classe A;

The Northern Trust Company, une société de droit d'Illinois, Etats-Unis ayant son siège social et enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement ARBN 126 279 918, en sa capacité de dépositaire de The Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, une société de droit australien, enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement CAN 134 338 882: dix-huit mille (18,000) Actions Ordinaires de Classe A; et

- Predica S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: dix-neuf mille cinq cents (19,500) Actions Ordinaires de Classe A.

V. Que toutes les Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission totale, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés les 11, 12 et 15 octobre 2012, de sorte que la somme totale de neuf cent mille Euros (EUR 900,000.-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social de quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90,000.-) et une prime d'émission totale pour un montant de huit cent dix mille Euros (EUR 810,000.-) se trouve désormais à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **5. Capital social - Capital autorisé.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trois millions sept cent vingt-huit mille cinq cents Euros (EUR 3,728,500.-) représenté par mille (1.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune détenues par l'Associé Commandité, quinze mille (15.000,-) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune et trois millions sept cent douze mille cinq cents (3,712,500) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune détenues par le Sponsor et les autres Actionnaires Commanditaires de Classe A. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts.»

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A. DE LONGEAUX, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13820. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012150746/179.

(120199417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Staminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2012149870/11.

(120197288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Suns8 Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.359.

EXTRAIT

*I. Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, le 15 Novembre 2012*

*4<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Mr Nour-Eddin NIJAR et de Mr Romain THILLENS en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat.

L'assemblée générale a décidé de nommer en tant que nouveaux administrateurs Mr Marc Libouton et Mme Brigitte DENIS ayant leur adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Christophe BLONDEAU ainsi que du commissaire aux comptes H.R.T. Révision S.A. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

La société a été informée du changement d'adresse de l'administrateur Monsieur Christophe BLONDEAU et du commissaire aux comptes H.R.T. Révision S.A. qui est désormais au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149875/21.

(120197475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Blue Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.772.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of October.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SK Blue European Holdings LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, USA 19801, registered with the Delaware Secretary of State under number 5228096;

represented by Mrs Fanny Kindler, by virtue of a proxy given in Boca Raton on 18 October 2012.

The said proxy, after having been signed *in* *et* *sub* *scripto* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares to establish as follows:



## "A. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

**Art. 1.** There is hereby established by the owner of the shares hereafter issued and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "Blue Holdings".

**Art. 3.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

**Art. 4.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager and at least one B manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

#### *Subscription and Payment*

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by SK Blue European Holdings LLC, as aforementioned, by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500);

The total subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named entity, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:

- Barry Bahram Siadat, born in Iran, on 10<sup>th</sup> January 1954, having his professional address at 1515 N. Federal Highway, Suite 405, Boca Raton, Florida, USA 33432, as A Manager; and

- Antonella Graziano, born in Orvieto (Italy), on 20 January 1966, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg as B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder representing the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SK Blue European Holdings LLC, une société existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, USA 19801, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5228096;

représentée ici par Mme Fanny Kindler, par le biais d'une procuration donnée à Boca Raton le 18 octobre 2012.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

#### **«A. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après émises et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée sous le nom de "Blue Holdings".

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et au moins un gérant B, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 22.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.»

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

La totalité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales a été souscrit comme suit:

- Douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ont été souscrites par SK Blue European Holdings LLC, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500).

Le prix total de souscription de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est entièrement alloué au capital social.

Toutes les parts sociales ont été payées, de telle manière que la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt la personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire la personne suivante en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée:
  - Barry Bahram Siadat, né en Iran, le 10 janvier 1954, résidant professionnellement à 1515 N. Federal Highway, Suite 405, Boca Raton, Florida, USA 33432 en tant que gérant A; et
  - Antonella Graziano, né à Ovietro (Italie), le 20 janvier 1966, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que gérant B;

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, les présents status sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14253. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012150790/320.

(120199323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

### **Trina Solar (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.268.

---

#### EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de conseil de gérance du 6 novembre 2012 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012149891/14.

(120197390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---



**Suns8 Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149876/9.

(120197476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Suns8 Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149877/9.

(120197477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Suns8 Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149878/9.

(120197478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Suns8 Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149879/9.

(120197479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**JPM International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Brysam Lux (Colombia) S.à r.l.).****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.162.

In the year two thousand and twelve, the sixteenth day of October

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

J.P. Morgan International Finance Limited, an Edge Act corporation of the organized and existing under the provisions of Section 25A of the Federal Reserve Act of the United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered under registration number RSSD906915, being the sole shareholder (the Sole Shareholder), of

Brysam Lux (Colombia) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.162 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company was incorporated on July 2, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 4, 2008 under number 1910. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last



time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 6, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 28, 2008 under number 2629.

The Sole Shareholder is duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That it holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Brysam Lux (Colombia) S.à r.l. to JPM International Finance S.à r.l. with immediate effect and to amend article 1 of the Articles accordingly, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is JPM International Finance S.à r.l (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, a limited company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town - Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 517295 as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates from the date of their appointment until the date hereof.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le seizième jour d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

J.P. Morgan International Finance Limited, une société (Edge Act corporation) constituée et régie par les dispositions de la section 25A du Federal Reserve Act des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro RSSD906915, étant l'associé unique (l'Associé Unique) de

Brysam Lux (Colombia) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.162 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société).

La Société a été constituée le 2 juillet 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 août 2008 sous le numéro 1910. Les Statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 octobre 2008 sous le numéro 2629.

L'Associé Unique est représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins des formalités de publication.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivante:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de Brysam Lux (Colombia) S.à r.l. en JPM International Finance S.à r.l. avec effet immédiat et décide de modifier conformément l'article 1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Dénomination. Le nom de la société est JPM International Finance S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Fairland Property Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée selon les lois des Îles Vierges britanniques, dont le siège social est établi au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town - Tortola, les Îles Vierges britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 517295, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé, par sa seule signature, à effectuer tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur sera autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société et de régler toutes les dettes de la Société, dans les meilleurs conditions possibles et pour la meilleure contrepartie.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14013. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150797/142.

(120198990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Suns8 Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149880/9.

(120197480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Suns8 Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.359.

*Rectificatif du bilan et de l'affectation du résultat qui ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 juin 2008 sous le numéro L080092996*

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149881/11.

(120197481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Swicorp International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.929.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 novembre 2012 que:

- Monsieur Daniel SCHENKER, Administrateur, démissionne.

Sont réélus en qualité d'Administrateurs, pour une période de trois ans, jusqu'à l'année 2015:

- Monsieur Kamel LAZAAR, demeurant au Kingdom Tower, 49<sup>th</sup> Floor, King Fahd Road, Riyadh, Saudi Arabia,

- Monsieur Olivier HOCHSTAETTLER, demeurant au Kingdom Tower, 49<sup>th</sup> Floor, King Fahd Road, Riyadh, Saudi Arabia,

- Mr. David REY, demeurant au 8, Quai Gustave Ador, CH-1211 Genève.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012149882/16.

(120197213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**System and Management Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 62.633.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 17 octobre 2012*

*1<sup>ère</sup> résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Romain THILLENES avec effet immédiat, de sa fonction d'Administrateur au sein de la société et décide de coopter Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur sortant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

*Le Conseil d'Administration*

Christophe BLONDEAU / Cornelia METTLEN / Romain THILLENES

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012149883/16.

(120197471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 87.906.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012149885/12.

(120196978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Bellflower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 111.837.

In the year two thousand twelve, on the fourteenth of November.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Bellflower AB, having its registered office in Östermalmsgatan 87 E, S-10450 Stockholm,

Here represented by Frederik Rob, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the shares "BELLFLOWER, S.à r.l.", société à responsabilité limitée, having its principal office at 24, rue St Mathieu, L-2138 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on November 7, 2005, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number C-N° 330 of February 14, 2006 (the company).

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company on a voluntary basis.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Bellflower AB, having its registered office in Östermalmsgatan 87 E, S-10450 Stockholm, as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under its sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg Law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the Law). The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations in accordance with the Law. The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate as managers of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Bellflower AB, ayant son siège social à Östermalmsgatan 87 E, S-10450 Stockholm,

Ici représentée par Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représente comme ci-dessous, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'elle est l'associé unique (L'Associé Unique) de «BELLFLOWER, S.à r.l.» société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, a été constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C- N° 330 du 14 février 2006;

- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Bellflower AB, ayant son siège social à Östermalmsgatan 87 E, S-10450 Stockholm, comme liquidateur volontaire de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à effectuer tout ce qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et la disposition des actifs de la Société, sous sa signature individuelle, pour l'exercice de ses fonctions.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs attribués par les articles 114 et suivants de la loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi). Le Liquidateur pourra passer tout acte et effectuer toute opération conformément à la Loi. Le Liquidateur sera autorisé à effectuer à sa discrétion tout paiement du boni de liquidation, aux associés de la Société, conformément aux dispositions de l'article 148 de la Loi. Le liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations et tâches spécifiques déterminées à une ou plusieurs personnes ou entités.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53969. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150805/89.

(120199018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Thermo Fisher Scientific Chromatography Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.687,50.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.486.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 06 novembre 2012*

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 06 novembre 2012 que Monsieur James COLEY a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet en date desdites résolutions. Monsieur Iain Alasdair Keith MOODIE, né le 31 mars 1967 à Hexham, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 19 Mercers Row, Cambridge CB5 8BZ, Royaume-Uni, a été nommé comme nouveau gérant de la Société avec effet en date desdites résolutions et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149886/15.

(120197721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Tortoise Income & Growth Company S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.785.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149888/10.

(120197080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Tortoise Income & Growth Company S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.785.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149889/10.

(120197081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**BNRI Limehouse No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.191.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth of October.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary public, residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

BNRI England 2010 Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of England, with its registered office at 1 Churchill Place, E14 5HP, London, United Kingdom and registered with the UK Companies Registrar under the number LP013907, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney given under private seal;

MD 2010 GBP Limited Partnership, a Scottish limited partnership existing under the laws of Scotland, with its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland and registered with the UK Companies Registrar under the number SL 7845, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney given under private seal; and

MD 2010 USD Limited Partnership, a Scottish limited partnership existing under the laws of Scotland, with its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland and registered with the UK Companies Registrar under the number SL 7846, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of BNRI Limehouse No. 1 S.a r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.191, incorporated by a deed drawn up by Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 29 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") on 26 October 2011, number 2603, page 124915, and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 October 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing parties, representing the whole corporate capital and represented as stated here above, require the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to reduce the Company's corporate capital by an amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred and three thousand one hundred and eight euros and eighty-two cents (EUR 103,108.82) to ninety-three thousand one hundred and eight euros and eighty-two cents (EUR 93,108.82) by the cancellation of one million (1,000,000) class A shares, representing all of the class A shares, each share having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01), currently held by the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend article 5.1 of the Articles as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at ninety-three thousand one hundred and eight euros and eighty-two cents (EUR 93,708.82) represented by:

- a. One million (7,000,000) class "B" shares (the "Class B Shares");
- b. One million (7,000,000) class "C" shares (the "Class C Shares");
- c. One million (7,000,000) class "D" shares (the "Class D Shares");
- d. One million (7,000,000) class "E" shares (the "Class E Shares");
- e. One million (7,000,000) class "F" shares (the "Class F Shares");
- f. One million (1,000,000) class "G" shares (the "Class G Shares");
- g. One million (1,000,000) class "H" shares (the "Class H Shares");
- h. One million (1,000,000) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- i. One million three hundred and ten thousand eight hundred and eighty-two (1,310,882) class "J" shares (the "Class J Shares"),

with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class B to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share";



The holders of the Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the different Classes of Shares are outlined in these Articles.

The Board of Managers may allocate a Specific Asset and Transaction to one or more Class(es) of Shares."

#### *Third resolution*

In order to reflect the cancellation of the Class A Shares, the Shareholders decide to amend the definition of "Total Cancellation Amount" in article 20 of the Articles as follows:

"The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Cancellation Value of the relevant Class of Shares at the time of the repurchase for cancellation of the relevant Class of Shares."

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français de ce qui précède:**

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **ONT COMPARU:**

BNRI England 2010 Limited Partnership, un limited partnership existant selon la loi d'Angleterre, ayant son siège social au 1 Churchill Place, E14 5HP, Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la Grande-Bretagne sous le numéro LP013907, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé;

MD 2010 GBP Limited Partnership, un limited partnership existant selon la loi d'Ecosse, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la Grande-Bretagne sous le numéro SL 7845, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé; et

MD 2010 USD Limited Partnership, un limited partnership existant selon la loi d'Ecosse, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la Grande-Bretagne sous le numéro SL 7846, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "BNRI Limehouse No. 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.191, constituée par un acte notarié rédigé par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 29 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations ("Mémorial") en date du 26 octobre 2011, numéro 2603, page 124915 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en date du 5 octobre 2012, par un acte notarié rédigé par le notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de cent trois mille cent huit euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 103.108,82) à quatre-vingt-treize mille cent huit euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 93.108,82) par l'annulation d'un million (1.000.000) parts sociales de classe A, représentant toutes les parts sociales de la classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, actuellement détenues par la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié comme suit:

" 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-treize mille cent huit euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 93.708,82) représenté par:

- a. un million (7.000.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- b. un million (7.000.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- c. un million (7.000.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- d. un million (7.000.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- e. un million (7.000.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- f. un million (7.000.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- g. un million (7.000.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- h. un million (7.000.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- i. un million trois cent dix mille huit cent quatre-vingt-deux (7.370.882) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégorie B à J seront définies ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales" et individuellement une "Catégorie de Parts Sociales"; et ensemble, toutes les parts sociales des Catégories de Parts Sociales seront définies comme les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale".

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés" et individuellement un "Associé".

Les caractéristiques des différentes Catégories de Parts Sociales sont résumées dans ces Statuts.

Le Conseil de Gérance peut allouer un Actif et Transaction Spécifique à une ou plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales."

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A, les Associés décident de modifier la définition de "Montant d'Annulation Total" dans l'article 20 des Statuts comme suit:

"Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C et B sera la Valeur d'Annulation de la Catégorie de Parts Sociales correspondante au moment du rachat pour l'annulation de cette Catégorie de Parts Sociales appropriée."

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14006. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150814/151.

(120198991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

#### **Torun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.041.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149890/10.

(120197572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Tanklux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 7.383.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149894/9.

(120197152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Temes Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 133.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149895/10.

(120197058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Wessex Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.724.

*Extrait de résolutions prises par l'actionnaire le 12/12/2011*

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire le 12/12/2011 que:

- Le registre des associés a été modifié comme suit:

Isabel Ramirez Lopez transfert 79 parts sociales à Arturo Balbuena Ramirez qui en détient désormais 80, et 371 parts sociales, voir détails ci-dessous, et détient désormais 549 parts sociales.

- Nouveaux actionnaires:

Actionnaires	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Nombre de parts sociales
Enrique Pedro Gutierrez de Teran Gomez Benita	29/06/1959	Motilla del Palancar (Cuenca) - Espagne	100, Calle Almansa A, Pozuelo de Alarcon-28224 Madrid-Espagne	17
Jose Antonio Leon Gonzalez	21/08/1962	Madrid - Espagne	2, Calle Cornisa, Las Rozas de Madrid-2831 Madrid- Espagne	17
Joseph Francis Pons	21/07/1948	Gibraltar Town - Gibraltar	888, Brickell Key Drive, Apartment 1808-33131 Miami Florida-USA	17
Paulina Balbuena Ramirez	17/05/1982	Mexico DF -Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80
Adelina Balbuena Ramirez	29/03/1981	Mexico DF -Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80
Octavio Balbuena Ramirez	29/03/1971	Mexico -Mexique	7045 E, Country Club Lane, Anaheim-CA 92807 Los Angeles - USA	80
Olivia Balbuena Ramirez	4/02/1973	Mexico DF-Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80

Luxembourg, le 14/11/2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012149934/34.

(120197186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Coral Equities & Ventures, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.764.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth of November.

Before Us, Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

GRETON OVERSEAS S.A., having its registered office in the Republic of Panama, at Urb. Obarrio, 56E Street, Enid Building, Office 4, Panama, (registered at the Public Registrar of companies under number 705997),

here duly represented by Mr Gabriel EL RHILANI having its professional domicile at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting by virtue of general power of attorney., a copy of which will be attached to the present deed.

This appearing party intends to form a single-member limited liability company, the Articles of Association of which it has adopted as follows:

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company («société à responsabilité limitée»), governed by the present articles of association and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, including its article 209, of September 18<sup>th</sup>, 1933 on limited liability companies and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on single member companies, and the present articles of association.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the single-member character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The name of the Company is CORAL EQUITIES & VENTURES.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription or otherwise and the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the management, control and enhancement of such holdings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which are in the same group of companies as the Company.

The Company may also act as general partner or limited partner, manager with unlimited or limited for all debts and obligations of limited companies or associations or similar entities.

The Company may also acquire, develop, promote, sell, manage and / or rent, and perform all operations related to real property, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may carry out, both for his personal account and for third parties, all operations that would be useful or necessary to achieve its purpose or which are related directly or indirectly for this purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the

administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinated law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company shall be managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least two members, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company.

The sole manager or the members of the board of managers are appointed for an unlimited duration. The members of the board of managers are designated as class A manager or class B manager.

Any manager may be removed by the general meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder.

The board of managers may delegate part of its powers to committees consisting of such members of the board of management as it sees fit and may define the powers of such committees.

The board of managers may delegate part of its powers to a chief executive officer and managers, either shareholders or not, who shall handle the day-to-day operations of the company, have the powers as the board of managers sees fit and operate under the direct supervision of the board of managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not.

**Art. 12.** The board of managers shall choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of managers, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two members of the board of managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another member of the board of managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the members of the board of managers five (5) days at least in advance of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each member of the board of managers in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication.

A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any member of the board of managers may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, another member of the board of managers as his proxy.

A member of the board of managers may represent more than one of his colleagues.

Any member of the board of managers may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two members are present or represented.

All actions taken by the board of managers shall require the affirmative vote of a simple majority of the members of the board of managers present or represented at the meeting.

The members of the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing.

The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** All documents and mandates will validly commit the company if they are signed in the name of the company by the single signature of the sole manager or by the joint signature of a class A manager with a class B manager, or by a representative duly authorized by the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice chairman, or by two members of the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any member of the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of his/her/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **Shareholders' decisions**

**Art. 16.** Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

**Art. 17.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 18.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 19.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 20.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The General Meeting may resolve to declare interim dividends. A resolution to declare an interim dividend from the profits realized in the current financial year may also be passed by the Board of Managers.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 22.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 23.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.



## Subscription and Payment

All the shares have been entirely subscribed by GRETON OVERSEAS S.A., aforementioned.

They have been fully paid up so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its formation, have been estimated at approximately one thousand three hundred (1,300.-) euro.

### *Resolutions*

Immediately after the formation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

- Mister Gabriel EL RHILANI, private employee, residing professionally at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,, born at Liège, on February 20, 1982.

2) The Company shall have its registered office at:

- 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present deed of formation is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of differences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's attorney, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

### A COMPARU:

GRETON OVERSEAS S.A., une société établie et ayant son siège en République du Panama, à Urb. Obarrio, 56E Street, Enid Building, Office 4, Panama, ( inscrite au Registre Public des Sociétés sous le numéro 705997).

Ici représentée par Monsieur Gabriel EL RHILANI, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration générale dont une copie restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, et ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera CORAL EQUITIES & VENTURES.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et/ou louer, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un gérant unique ou un conseil de gérance composé d'au moins deux membres, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée indéterminée. Les membres du conseil de gérance seront désignés comme gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B.

Tout gérant peut être révoqué par l'associé unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés par des membres du conseil de gérance, tel qu'il le jugera adapté et déterminera leurs pouvoirs.

Le conseil de gérance peut déléguer partie de ses pouvoirs à un directeur général et gérants, associés ou non, qui seront chargés la gestion journalière de la Société, avec les pouvoirs que les gérants juges appropriés et sous le contrôle direct du conseil de gérance.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou pas.

**Art. 12.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du conseil de gérance par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux membres sont présents ou représentés.

Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du conseil de gérance.

**Art. 14.** La mort ou la démission d'un gérant, pour toute raison, ne causera pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

### Décisions des associés

**Art. 16.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

**Art. 17.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 18.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 19.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

**Art. 20.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

L'assemblée générale des associés peut résoudre de déclarer des dividendes intérimaires. Une résolution de déclarer un dividende intérimaire provenant des bénéfices de l'année en cours peut aussi être adoptée par le conseil de gérance.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 23.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par GRETON OVERSEAS S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées de sorte que le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui sera enregistré avec le présent acte, qui le reconnaît expressément.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents (1.300.-) euros.

### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gabriel EL RHILANI, employé privé, demeurant professionnellement au 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né à Liège, le 20 février 1982.

2) Le siège social de la Société est établi au:

- 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. EL RHILANI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54218. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150866/366.

(120198920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**The Four Plus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.717.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2012149896/12.

(120197785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**THF Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-6969 Oberanven, 3, bei der Aarnescht.

R.C.S. Luxembourg B 127.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149897/10.

(120196961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Invoxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.778.

STATUTS

L'an deux mil douze, le neuf novembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

ATOM LUX INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147283,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 20 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle arrête les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination INVOXIS S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre

politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres (tels que notamment les droits d'auteur sur logiciels informatiques, de marque de fabrique ou de commerce, d'un dessin ou d'un modèle) et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, des parts sociales, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

3.4 La Société pourra fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises.

3.5 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.6 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

3.7 La Société pourra, à titre accessoire, prêter des activités de conseil, d'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement.

3.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

**Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Cession des parts sociales.**

7.1 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.



La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.2 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### III. Gestion - Représentation

#### **Art. 8. Conseil de Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 10. Procédure.**

10.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 11. Représentation.**

11.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

**Art. 12. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

##### Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

##### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, ATOM LUX INVEST S.A., prédésignée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

##### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

*Décisions de l'associé*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre FELIGIONI, dirigeant de sociétés, né le 19 mars 1973 à Nice (France), demeurant au 22, avenue Raphael, F-75016 Paris (France) en qualité de gérant de catégorie A;
- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, docteur en droit, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B;
- Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, né le 1<sup>er</sup> août 1980, à Braine l'Alleud (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité de gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC/2012/53307. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151018/213.

(120199509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Tiping Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 144.682.

Les comptes annuels au: 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149898/9.

(120197290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Toiture La Tuile SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3912 Mondercange, 44, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 77.429.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012149900/10.

(120197576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---

**Credit Suisse Prime Select Trust (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.054.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of the month of November;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of CREDIT SUISSE PRIME SELECT TRUST (LUX), a public limited liability company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable), incorporated pursuant to a notarial deed dated 24 March 1999 drawn up by M<sup>e</sup> Reginald NEUMAN, notary then residing in Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 326 of 7 May 1999, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under the number B 69054, and having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended through a notarial deed

dated 28 May 2004, drawn up by M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 789 of 2 August 2004.

The Meeting was opened at 3.00 p.m. (CET) at the registered office of the Company.

The Meeting elected as chairwoman Ms. Jacqueline SIEBENALLER, Director, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The chairwoman appointed as secretary of the Meeting Mr Ramon BELARDI, Vice President, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Daniel BREGER, Assistant Vice President, MULTI Concept Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairwoman declared and requested the notary to state that:

I. A convening notice reproducing the agenda of the present meeting was sent by registered mail to each of the shareholders of the Company on 31 October 2012 in accordance with article 10.3 of the articles of incorporation of the Company.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

III. It appears from the attendance list that, out of the 192,367.386 shares in issue as at 12 November 2012, 182,354 shares are present or represented and that they represent 94.79% of the share capital of the Company.

IV. The extraordinary general meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on its agenda.

V. The agenda of the Meeting is the following:

1. Resolution to discard the German translation of the articles of incorporation (the "Articles") in accordance with article 95 and 26 (2) of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (as amended, the "2010 Law") and only have an English version going forward.

2. Resolution to amend articles 3, 19 and 30 of the Articles in order to replace the references to the abolished law of 30 March 1988 relating to undertakings for collective investment by references to the 2010 Law, further to which articles 3, 19 and 30 of the Articles shall be read as follows:

" **Art. 3. Object.** The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of all types and other investments permitted by law, including shares or units of other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the results of the management of the Corporation's portfolio. The Corporation may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes to the full extent permitted to a "société d'investissement à capital variable" by part II of the law of 17<sup>th</sup> December 2010 on undertakings for collective investment."

" **Art. 19. Audit.** The operations of the Corporation and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several auditors, who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the law of 17<sup>th</sup> December 2010 on undertakings for collective investment. The auditors shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until their successor is elected.

The auditors in office may be replaced at any time by the shareholders with or without cause."

" **Art. 30. Miscellaneous.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies and amendments thereto, as well as the law of 17<sup>th</sup> December 2010 on undertakings for collective investment and amendments thereto."

3. Resolution to amend article 5.1 of the Articles in order to align the legal minimum capital amount of the Corporation of one million two hundred and fifty thousand Euro with the 2010 Law, further to which article 5.1 of the Articles shall be read as follows:

" **5.1.** The capital of the Corporation shall be represented by shares of no par value and shall at all times be equal to the total net assets of the Corporation as determined in accordance with Article twenty-two hereof.

The minimum capital of the Corporation shall be the equivalent of one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) which shall be reached within 6 months of registration of the Corporation by the supervisory authorities."

4. Resolution to amend article 20.6 of the Articles in order to change the rules on redemptions in case of a large redemption amount, further to which article 20.6 of the Articles shall be read as follows:

" **20.6.** In case of a large amount of redemptions, the Board of Directors may decide to settle redemption applications once it has sold the relevant assets of the pool concerned without undue delay."

5. Resolution to amend article 21.1 of the Articles in order to delete the threshold of USD 5,000,000 upon which the Company may decide to proceed to a compulsory redemption of all shares of a class, further to which article 21.1 of the Articles shall be read as follows:

" **21.1.** The Corporation may upon thirty days prior notice to the holders of any share class proceed to a compulsory redemption of all shares of the given class at the Net Asset Value calculated (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) at the Valuation Date at which such decision shall take effect. In such event the Corporation may proceed as provided in section 7.3 of these Articles."

6. Resolution to amend article 22.2 of the Articles in order to add a new circumstance upon which the Company may decide to suspend the determination of the net asset value, the issue, the redemption as well as conversions of shares of any class, further to which article 22.2 of the Articles shall be read as follows:

" **22.2.** The Corporation may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any class, the issuance of the shares of such class and the redemption of the shares of such class as well as conversions of or into shares of any class:

(a) during any period (other than ordinary holidays or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed on which a significant portion of the Corporation's investments attributable to such class is quoted and such market or exchange is the main market or exchange for a significant part of the Corporation's investments attributable to a class, provided that the closing of such exchange affects the valuation of the investments of the Corporation quoted thereon; or during any period when dealings on such market or stock exchange are substantially restricted or suspended, provided such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Corporation attributable to a class quoted thereon;

(b) any period when the Net Asset Value of one or more undertaking for collective investment, in which the Corporation will have invested and the units or the shares of which constitute a significant part of the assets of the Corporation, cannot be determined accurately so as to reflect their fair market value as at the Valuation Date;

(c) during any period when there exists any state of affairs which, in the opinion of the Corporation, constitutes an emergency as a result of which disposition by the Corporation of investments owned by it and attributable to such class is not practicable or would be seriously prejudicial to the shareholders;

(d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Corporation's investments attributable to any particular class of shares or the current prices on any stock exchange as aforesaid; or

(e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Corporation attributable to any class of shares cannot promptly or accurately be ascertained; or

(f) during any period when remittance of moneys which will or may be involved in the realization of or in the payment for any of the Corporation's investments cannot in the opinion of the Board of Directors be carried out at normal rates of exchange; or

(g) in any other circumstance or circumstances beyond the control and responsibility of the Board of Directors, where a failure to do so might result in the Corporation or its shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment which the Corporation or its shareholders might not otherwise have suffered."

7. Resolution to amend article 22.5 b) of the Articles in order to complete the determination method of the assets of the Company, further to which article 22.5 b) of the Articles shall be read as follows:

"b) securities which are listed or regularly traded on a stock exchange shall be valued at the last available traded price. If such a price is not available for a particular trading day, the closing mid-price (the mean of the closing bid and ask prices) or alternatively the closing bid price may be taken as a basis for the valuation;"

8. Any other business.

After deliberation, the following resolutions were taken by the general meeting of the shareholders of the Company:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to discard the German translation of the articles of incorporation (the "Articles") in accordance with article 95 and 26 (2) of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (as amended, the "2010 Law") and only have an English version going forward.

*Second resolution*

The Meeting RESOLVES to amend articles 3, 19 and 30 of the Articles in order to replace the references to the abolished law of 30 March 1988 relating to undertakings for collective investment by references to the 2010 Law, further to which articles 3, 19 and 30 of the Articles shall be read as follows:

" **Art. 3. Object.** The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of all types and other investments permitted by law, including shares or units of other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the results of the management of the Corporation's portfolio. The Corporation may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes to the full extent permitted to a "société d'investissement à capital variable" by part II of the law of 17<sup>th</sup> December 2010 on undertakings for collective investment."

" **Art. 19. Audit.** The operations of the Corporation and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several auditors, who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the law of 17<sup>th</sup> December 2010 on undertakings for collective investment. The auditors shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until their successor is elected.

The auditors in office may be replaced at any time by the shareholders with or without cause."

" **Art. 30. Miscellaneous.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies and amendments thereto, as well as the law of 17<sup>th</sup> December 2010 on undertakings for collective investment and amendments thereto."

*Third resolution*

The Meeting RESOLVES to amend article 5.1 of the Articles in order to align the legal minimum capital amount of the Corporation of one million two hundred and fifty thousand Euro with the 2010 Law, further to which article 5.1 of the Articles shall be read as follows:

" **5.1.** The capital of the Corporation shall be represented by shares of no par value and shall at all times be equal to the total net assets of the Corporation as determined in accordance with Article twenty-two hereof.

The minimum capital of the Corporation shall be the equivalent of one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) which shall be reached within 6 months of registration of the Corporation by the supervisory authorities."

*Fourth resolution*

The Meeting RESOLVES to amend article 20.6 of the Articles in order to change the rules on redemptions in case of a large redemption amount, further to which article 20.6 of the Articles shall be read as follows:

" **20.6.** In case of a large amount of redemptions, the Board of Directors may decide to settle redemption applications once it has sold the relevant assets of the pool concerned without undue delay."

*Fifth resolution*

The Meeting RESOLVES to amend article 21.1 of the Articles in order to delete the threshold of USD 5,000,000 upon which the Company may decide to proceed to a compulsory redemption of all shares of a class, further to which article 21.1 of the Articles shall be read as follows:

" **21.1.** The Corporation may upon thirty days prior notice to the holders of any share class proceed to a compulsory redemption of all shares of the given class at the Net Asset Value calculated (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) at the Valuation Date at which such decision shall take effect. In such event the Corporation may proceed as provided in section 7.3 of these Articles."

*Sixth resolution*

The Meeting RESOLVES to amend article 22.2 of the Articles in order to add a new circumstance upon which the Company may decide to suspend the determination of the net asset value, the issue, the redemption as well as conversions of shares of any class, further to which article 22.2 of the Articles shall be read as follows:

" **22.2.** The Corporation may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any class, the issuance of the shares of such class and the redemption of the shares of such class as well as conversions of or into shares of any class:

(a) during any period (other than ordinary holidays or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed on which a significant portion of the Corporation's investments attributable to such class is quoted and such market or exchange is the main market or exchange for a significant part of the Corporation's investments attributable to a class, provided that the closing of such exchange affects the valuation of the investments of the Corporation quoted thereon; or during any period when dealings on such market or stock exchange are substantially restricted or suspended, provided such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Corporation attributable to a class quoted thereon;

(b) any period when the Net Asset Value of one or more undertaking for collective investment, in which the Corporation will have invested and the units or the shares of which constitute a significant part of the assets of the Corporation, cannot be determined accurately so as to reflect their fair market value as at the Valuation Date;

(c) during any period when there exists any state of affairs which, in the opinion of the Corporation, constitutes an emergency as a result of which disposition by the Corporation of investments owned by it and attributable to such class is not practicable or would be seriously prejudicial to the shareholders;

(d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Corporation's investments attributable to any particular class of shares or the current prices on any stock exchange as aforesaid; or



(e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Corporation attributable to any class of shares cannot promptly or accurately be ascertained; or

(f) during any period when remittance of moneys which will or may be involved in the realization of or in the payment for any of the Corporation's investments cannot in the opinion of the Board of Directors be carried out at normal rates of exchange; or

(g) in any other circumstance or circumstances beyond the control and responsibility of the Board of Directors, where a failure to do so might result in the Corporation or its shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment which the Corporation or its shareholders might not otherwise have suffered."

#### *Seventh resolution*

The Meeting RESOLVES to amend article 22.5 b) of the Articles in order to complete the determination method of the assets of the Company, further to which article 22.5 b) of the Articles shall be read as follows:

"b) securities which are listed or regularly traded on a stock exchange shall be valued at the last available traded price. If such a price is not available for a particular trading day, the closing mid-price (the mean of the closing bid and ask prices) or alternatively the closing bid price may be taken as a basis for the valuation;"

There being no further business on the agenda, and no one asking to speak, the Meeting was thereupon closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the Meeting, the Meeting was closed.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

WHEREUPON, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: J. SIEBENALLER, R. BELARDI, D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC/2012/53325. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150871/215.

(120199039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

## **2 L Benelux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 289A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.647.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

*POUR LA GERANCE*

Signature

Référence de publication: 2012149948/12.

(120197056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

---